

REVUE DE PRESSE

29 octobre 2018

REFORME FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La composition du cabinet de la ministre du Travail est officiellement modifiée (Journal officiel) (AEF, 24/10/2018)

"Le départ de Stéphane Lardy du cabinet de la ministre du Travail est effectif depuis le 22 octobre 2018. Un arrêté du 19 octobre, publié au Journal officiel du 24 octobre, entérine la fin de sa fonction de directeur adjoint de cabinet. Il a été nommé préfigurateur de France compétences le 17 octobre dernier. Le même officialise l'entrée d'Alain Druelles (ex-DGEFP) en tant que conseiller à la formation professionnelle et à l'apprentissage au sein du cabinet de Muriel Pénicaud."

Projets de décrets

Organisation des Afest et FOAD, convention de formation : projet de décret (Cnefop 24/10/2018) (News Tank RH, 22/10/2018)

"Les conditions d'organisation des actions de formation qui se déroulent, en tout ou partie, à distance (FOAD) ou en situation de travail (Afest) sont précisées dans un projet de décret qui sera examiné par le Cnefop le 24/10/2018."

CPF sur le temps de travail : projet de décret sur la demande et la réponse (Cnefop du 24/10/2018) (News Tank RH, 22/10/2018)

"Le projet de décret simple fixant les conditions de demande d'une formation CPF se déroulant en tout ou partie sur le temps de travail, et les conditions de réponse de l'employeur sera examiné par le Cnefop le 24/10/2018."

Modalités d'abondement et de mobilisation, frais de formation : le fonctionnement du CPF précisé par 2 projets de décrets (AEF, 22/10/2018)

"Le CPF rénové va entrer en vigueur le 1er janvier 2019. D'ici là, un certain nombre de dispositions doivent encore être précisées par voie réglementaire. Après l'examen d'un premier projet de décret sur le montant et les conditions d'alimentation du CPF, le Cnefop va se prononcer sur trois nouveaux projets de décrets relatifs à ce dispositif. Deux d'entre eux portent sur les modalités d'abondement et de mobilisation du CPF ainsi que sur les frais de formation pris en charge dans ce cadre."

Un projet de décret précise les conditions d'éligibilité au CPF du bilan de compétences et du permis de conduire (AEF, 23/10/2018)

"Le cadre de mise en œuvre du "nouveau CPF. Le Cnefop du 24 octobre 2018 va examiner trois nouveaux projets de décrets sur le sujet. Deux concernent les modalités d'abondement et de mobilisation du compte personnel de formation. Le troisième fixe les conditions d'éligibilité au CPF du bilan de compétences, des formations au permis de conduire et des actions de formation pour les créateurs-repreneurs d'entreprise. Ce dernier texte précise également les modalités du CPF pour les non-salariés."

Formations éligibles au CPF : projet de décret (Cnefop du 24/10/2018) (News Tank RH, 22/10/2018)

"Les modalités d'éligibilité et de mise en œuvre des bilans de compétences et formations dans le cadre du CPF sont précisées dans un projet de décret simple qui sera présenté au Cnefop du 24/10/2018. Il actualise également les dispositions relatives aux formations éligibles au CPF des indépendants. La loi « Avenir professionnel » du 05/09/2018 supprime les listes (nationale, régionales et de branche) de certifications professionnelles éligibles au CPF."

Nouvelle définition de l'action de formation : le droit se met au goût du jour (J-P Willems) (News Tank RH, 23/10/2018)

"Le projet de décret relatif à la nouvelle définition de l'action de formation tient les promesses ouvertes par la loi du 05/09/2018. Les organismes de formation les plus innovants y trouveront un cadre plus adapté à leur activité, les entreprises y verront une invitation supplémentaire à devenir des organisations apprenantes, reste à ce que les financeurs adaptent leurs pratiques, faute de quoi l'ambition transformatrice restera limitée."

Réactions

« Le groupe Cegos sera présent sur l'application CPF » (Guillaume Huot, membre du directoire de Cegos) (Actualité de la formation, 23/10/2018)

"Le groupe Cegos sera présent sur l'application CPF. Nous possédons un large portefeuille de formations certifiantes, d'une marque reconnue et d'une couverture nationale complète. Nous nous y préparons dès maintenant puisque nous lancerons très

REVUE DE PRESSE

29 octobre 2018

prochainement une nouvelle version de notre site, à la pointe des usages des sites marchands en B to C. Des solutions et des interfaces adaptées au grand public permettront de guider les individus selon leurs besoins."

"J'ai besoin de vous pour aller plus loin dans les politiques d'inclusion", demande Muriel Pénicaud aux recruteurs (conférence Altédia Adecco) (AEF, 23/10/2018)

"La ministre du Travail présente sa réforme de la formation et de l'apprentissage et demande aux entreprises de s'en saisir, lors d'une conférence sur le "défi des compétences", organisée par LHH Altédia et le groupe Adecco, mardi 23 octobre 2018. Parmi les questions abordées, celle de l'application CPF et de l'accompagnement CEP."

CPF : « Décréter que le salarié devra être complètement autonome nous inquiète » (N. Gauthier/ IGS) (News Tank RH, 24/10/2018)

"« La réforme de la formation continue tend à responsabiliser les personnes et à leur faire adopter une posture d'acteur de leur parcours professionnel. La monétisation du CPF peut être un atout pour certains, mais nous pouvons craindre une attitude de consommation à court terme, au détriment de la construction d'un vrai projet professionnel sur le long terme, avec tout l'accompagnement que nous pouvons assurer à ce jour », déclare Caroline End, directrice de l'IGS-RH à Lyon."

« La formation devient désormais un élément du poste de travail » (F.Faure/Unilever) (News Tank RH, 24/10/2018)

"« Le point positif de cette réforme de la formation professionnelle, c'est qu'elle fait sauter l'idée selon laquelle il y a un temps pour apprendre et un temps pour faire. La formation est désormais un élément du poste de travail. Elle doit se faire en permanence » déclare Frédéric Faure, DRH d'Unilever France, le 23/10/2018 à Paris, à l'occasion d'un débat intitulé « La réforme de la formation professionnelle permet-elle de répondre aux nouveaux enjeux ? » organisé par le groupe Adecco."

« Nous avons élaboré une offre spécifique pour les entreprises qui vont devoir co-construire des parcours intégrant le CPF (Actualité de la formation, 25/10/2018)

"La réforme de la formation professionnelle ouvre de nouvelles opportunités aux organismes de formation. Denis Reymond, directeur de la Business Unit Interentreprises au sein de Demos, décrypte les

enjeux du compte personnel de formation monétisé et de la libéralisation de l'apprentissage pour le développement de l'activité du groupe."

VIE DU RESEAU (OPCA / OPACIF / FPSPP) ET REGION

Opcalia pourrait changer de nom si les futurs adhérents de l'Opco le demandent (Yves Hinnekint) (AEF, 23/10/2018)

"La recomposition du paysage des opérateurs paritaires de formation est en cours et les branches professionnelles font le tour des organismes susceptibles de leur proposer un projet d'opérateur de compétences pour le début de l'année 2019. Dans ce grand marché, les questions tournent plutôt autour de l'organisation des futurs Opco mais touchent aussi à leur identité. Une thématique qui amène Opcalia à envisager un changement de nom."

DIVERS FPC

CPF de transition : frais de formation pris en charge (AEF, 22/10/2018)

"Dans le cas d'une action de formation mise en œuvre dans le cadre du CPF de transition professionnelle, ces frais "frais pédagogiques et frais liés à la validation des compétences et des connaissances" seront à la charge des futures CPIR (commissions paritaires interprofessionnelles régionales). Une fois les informations transmises par ces dernières, la CDC "décrète les droits du titulaire du compte sans opérer de remboursement auprès de la commission"."

Le réseau des Carif-Oref renforce son « approche compétence » (Actualité de la formation, 26/10/2018)

"Réuni à Montpellier (Occitanie) le 18 octobre pour ses premières rencontres interrégionales post-réforme de la formation professionnelle, le réseau des Carif Oref RCO a envisagé ses pistes d'action dans le nouveau contexte et acté la mise en place d'une task force dédiée à l'« approche compétence »."

DISPOSITIFS (CIF, CPF, CVAE, CBC)

Avenir professionnel : les bilans de compétences devront être composés de trois phases (projet de décret) (AEF, 22/10/2018)

"Les bilans de compétences "nouvelle formule" qui découlent de la réforme de la formation professionnelle devront comporter trois phases (préliminaire, investigation, conclusion). Un projet de décret, qui sera présenté au Cnefop le 24 octobre 2018, détaille le contenu de ces différentes étapes. Il fixe aussi les règles liées à la destruction des documents liés à ces prestations."

REVUE DE PRESSE

29 octobre 2018

INNOVATION

Les Écoles de la deuxième chance révisent leur référentiel pour privilégier l'approche par compétences (Jeudi de l'Afref) (Actualité de la formation, 22/10/2018)

"Les Écoles de la deuxième chance (E2C), qui accompagnent chaque année 15 000 jeunes sans diplôme ni qualification, ont décidé de renforcer l'« approche par compétences » (APC) dans leur pédagogie. Elles se sont dotées d'un nouveau référentiel et d'un guide d'utilisation. Cette démarche, engagée en 2015, était retracée le 18 octobre lors d'une matinée « Jeudi de l'Afref », organisée par l'Association française de réflexion et d'échange sur la formation."

L'université Bretagne-Loire expérimente des salles de classe dédiées à l'innovation pédagogique (Actualité de la formation, 24/10/2018)

Trois salles d'innovation pédagogique ont été inaugurées récemment sur les campus des universités de Nantes, d'Angers et du Mans. Mobilier modulaire et outils numériques doivent permettre d'y expérimenter de nouvelles pratiques d'enseignement et de les diffuser.

Formation en situation de travail : quel cadre juridique pour une innovation pédagogique ? (Luttringer et Boterdael) (AEF, 19/10/2018)

"Entre le rapport sur l'expérimentation menée par les partenaires sociaux et le ministère du Travail, et sa reconnaissance légale par la loi "Avenir professionnel", la formation en situation de travail devient une modalité de formation à part entière. Dans une nouvelle contribution publiée par AEF info, les juristes Jean-Marie Luttringer et Sébastien Boterdael se livrent à une analyse de ce dispositif. Ils appellent notamment l'attention des pouvoirs publics sur le fait que, si la Fest doit être sécurisée, il faut prendre garde à ne pas brider son potentiel d'innovation par la régulation."

